



Charte du Licencié Adulte

PRÉAMBULE

La lecture et l'acceptation complète de cette charte sont le préambule à toute signature de licence. La charte définit les règles utiles et nécessaires au bon fonctionnement du club.

Elle est obligatoire et sera signée par le joueur. Ainsi, la signature de la licence est faite sans contrainte et en toute connaissance de cause.

La CHARTE que vous allez découvrir a pour objectifs de :

- contribuer au développement et au rayonnement du club
- permettre à chaque adhérent de trouver sa place et s'épanouir au sein du club
- mettre en avant et développer un esprit citoyen chez les adhérents.

Le signataire s'engage à :

- **Fournir** le plus rapidement possible les papiers nécessaires à l'établissement de sa licence.
- **Acquitter sa cotisation** en début de saison pour obtenir sa licence. Des facilités pour le règlement de la cotisation peuvent être accordées. Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué qu'elle que soit la raison du départ de la section.
- **Être présent à tous les entraînements** afin de respecter le travail de l'entraîneur et être compétitif lors des matchs.
- **Veiller** à sa tenue, son comportement et à la qualité de son travail durant les entraînements.
- **Être présent à tous les matchs** étant en possession du calendrier de la saison ou de la demi-saison.
En cas de maladie ou blessure pour un match ou un entraînement, l'entraîneur devra être informé le plus rapidement possible de l'état de santé du joueur.
Le handball étant un sport collectif, il impose à tous les membres d'une équipe de respecter ses coéquipiers et les cadres du club en étant présent à tous les rendez-vous. Les joueurs devront être présents sur le lieu du match 1 heure avant le coup d'envoi.
- **Dans le cas d'une blessure** n'empêchant pas les déplacements, il serait souhaitable que le joueur assiste, dans la mesure du possible, aux entraînements et au





minimum supporte son équipe aux matchs et ceci, afin de ne pas perdre le lien avec ses coéquipiers et de continuer à vivre avec le groupe.

- **Son comportement sur le terrain** devra être exempt de tous reproches envers les adversaires, les partenaires, l'arbitre, l'entraîneur et le public. Toute sanction financière sera assurée par le joueur.
- **Pour le joueur** à qui est mis à disposition **une tenue complète** pour la saison, ce dernier s'engage à fournir un chèque de caution d'une valeur de 100€, à l'entretenir et à la rendre à la fin de chaque saison. Toute tenue perdue ou mal entretenue obligera le club à encaisser ce chèque de caution. Les joueurs et joueuses devant gérer leur tenue de match ne sont pas autorisés à l'utiliser en d'autres occasions que les matchs.
- **Les joueurs** sont cordialement invités à assister aux matchs des autres équipes du club à domicile, à leur prodiguer des encouragements et ainsi participer à la vie du club de manière régulière. Les entraîneurs veilleront à assurer un tour de rôle pour les déplacements afin que ce ne soit pas toujours les mêmes qui transportent.
- **Il est demandé** à tous de participer en tant que volontaires aux actions que le club organise pour assurer sa pérennité financière. Mais également à l'assemblée Générale qui a lieu chaque fin de saison.

NB : Le club se réserve le droit d'exclure un joueur qui ne respecterait pas les termes de la charte qu'il a signé.

Cette charte ne peut être acceptée que dans son intégralité. Elle est la garantie que les conditions pour la réalisation d'un bon travail seront réunies.

Le règlement intérieur du HBC RHINAU est consultable sur demande.

A Rhinau, le/...../

Nom et Prénom du Licencié :

Signature du Licencié :

Signature de l'entraîneur :

